



Informations aux familles

Ecole de Kerisbian - Année scolaire 2024-2025

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce document les informations concernant l'organisation des temps périscolaires de l'école de Kérisbian.

Comme vous le savez, la Ville de Brest confie au Foyer Laïque de Saint Marc, acteur éducatif du quartier, la coordination de l'ensemble des temps périscolaires pour les groupes scolaires de Kérisbian et de Jacques Kerhoas. Notre équipe d'animation anime les temps d'accueil du matin, de la pause méridienne, des temps périscolaires (TAP tous les jours de 16h45 à 17h30) et de l'accueil du soir à partir de 17h30.

Le pré et post scolaire

L'accueil éducatif du péri scolaire, plus que tout autre temps, nous donne l'opportunité de co-construire dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun les temps de vie éducatifs pour chaque enfant.



Les lieux d'accueil :

Ecole	Public	Lieu d'accueil le matin	Horaires	Lieu d'accueil le soir	Horaires
Foyer Laïque de Saint Marc	Maternelle	Ludothèques	7h30 à 8h20	Salles d'activités du Foyer	17h30 à 18h30
	Elémentaire	Salle créa et club	7h30 à 8h20	Salles d'activités du Foyer	17h30 à 18h30

Les modalités d'accès :

Le besoin étant de plus en plus spécifique à chaque famille, nous mettons en place un système plus simple et plus souple avec une inscription préalable et une facturation en fin de mois sur la base des présences réelles.

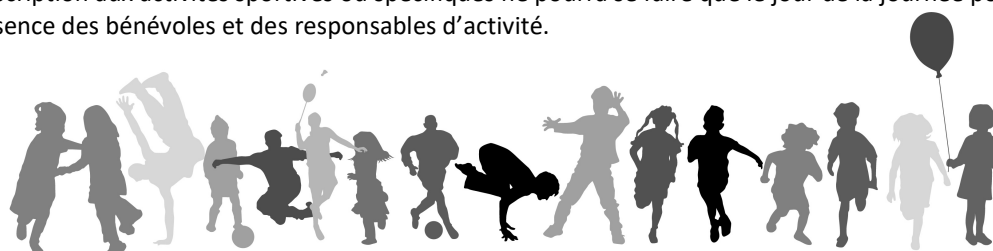
Comme par le passé nous avons besoin de connaître les besoins d'accueil des enfants le matin et surtout le soir pour prendre en charge les enfants à 17 h 30. C'est également indispensable afin d'adapter le nombre de personnels d'encadrement afin de respecter la réglementation. Nous insistons auprès des parents pour que la prévision soit la plus proche possible de la réalité.

Il sera bien évidemment toujours possible d'inscrire l'enfant pour des imprévus ou pour des changements ponctuels mais pour cela il est **impératif** de téléphoner à la coordinatrice pédagogique : **Julie au 06.07.37.12.76**

Conformément à la législation, les enfants des classes maternelles seront toujours pris en charge par les animateurs quelque soit la nature de la situation (retard d'un parent...) à partir de 17h30 et vous sera facturé 6.5 €.

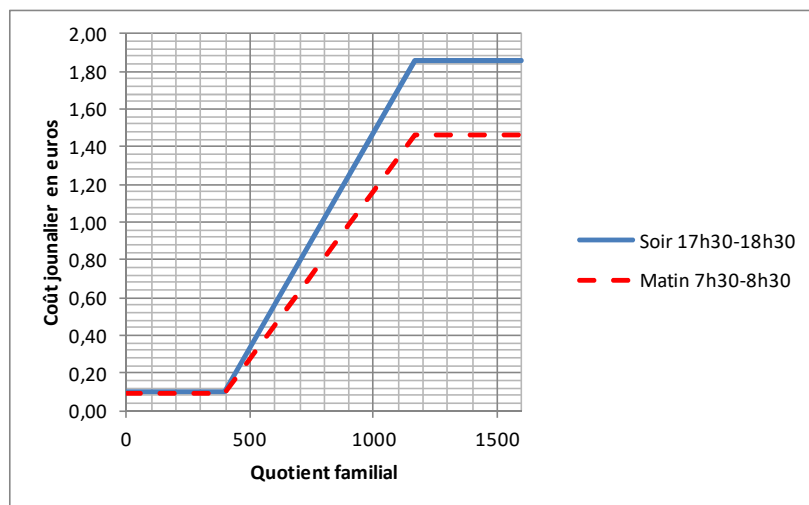
Quand et comment peut-on s'inscrire :

- Inscriptions à l'accueil du Foyer (de 14h à 18h30 tous les jours sauf le vendredi 18h00), jusqu'à la journée portes ouvertes.
- **Lors de la journée portes ouvertes le samedi 7 septembre de 9h à 13h00.**
- L'inscription aux activités sportives ou spécifiques ne pourra se faire que le jour de la journée portes ouvertes en présence des bénévoles et des responsables d'activité.



La tarification pour le pré et post scolaire pour l'année 2024-2025 :

Depuis l'année dernière nous avons mis en place un système analogue à la Ville de Brest sur la base d'un « taux d'effort », en fonction des QF de chaque famille, afin de limiter l'effet de seuil entre chaque palier. Les niveaux des QF bas (396 et en-deçà) et haut (1168 et au-delà), associés à ces coûts plancher et plafond, restent les mêmes que précédemment et identiques à ceux de la Ville. Le tarif reste différent pour les présences du matin et du soir pour tenir compte des durées et de la nature des interventions. **Attention, tout dépassement d'horaire au-delà de 18h30 donnera lieu à une surfacturation de 4,50 euros.**



Un simulateur est disponible en ligne sur le site du Foyer et permet à chaque famille de connaître le montant de ses participations en fonction de son quotient familial.

Les modes de fréquentation réguliers nécessitent que vous soyez adhérent au Foyer et que votre enfant soit cotisant. Reportez-vous à la fin du document pour connaître votre tarif en fonction de votre quotient familial. Une fréquentation exceptionnelle est possible au tarif unique de 4,50 € la présence du matin et de 6,50 € la présence du soir.

Les temps d'accueil périscolaire (TAP) tous les jours de 16h45 à 17h30

L'équipe d'animation : La coordination de l'ensemble des temps périscolaires sera assurée par **Julie Souverain**

Notre équipe est composée d'animateurs permanents, la majorité est diplômée avec le BAFA ou le BAFD (diplôme d'animateur ou de directeur pour les centres de loisirs ou de vacances). Pour les maternelles les ATSEM sont également partie intégrante de l'équipe d'animation. A cette équipe s'ajoutera aussi des partenaires éducatifs du quartier et des bénévoles du Foyer.

Comment le Foyer s'organise pour animer ces temps de TAP ?

Chaque classe aura un animateur de référence qui pourra être mieux à l'écoute des enfants et assurer un meilleur suivi de leurs activités. Les activités se déroulent dans les locaux du Foyer ou au gymnase de Kerisbiant.

Les animateurs proposeront différentes activités aux enfants tout au long de la semaine axées autour de 5 domaines. Les enfants sont répartis par groupe, et pourront ainsi participer à ce large choix d'activités, réfléchis dans une progression de vacances à vacances.



Pour les enfants de maternelle, ils seront répartis en fonction de leur rythme et de leur classe afin de leur proposer des animations adaptées.

Les inscriptions aux TAP se font en mairie, par bimestre. Ainsi, en fonction des jours fixés quant à l'inscription de votre enfant, celui-ci se doit d'être présent, merci de prévenir en cas de RDV médical.

Comment votre enfant va pouvoir choisir ses activités ?

Nous fonctionnerons par période de bimestre, c'est à dire de vacances à vacances. Pour la première période (de la rentrée aux vacances d'automne) nous présenterons la première semaine aux enfants les différentes activités, en les répartissant par groupes. Chaque jour, les groupes pratiqueront une activité différente avec un animateur différent. A chaque fin de trimestre nous proposerons un temps fort aux enfants sous forme d'après-midi de grands jeux, de représentation ou d'exposition auprès des autres enfants. Vous retrouverez en ligne, au moment des vacances, les différentes propositions de la période suivante.

Nous vous demandons un engagement sur les jours de présence de votre enfant sur la période car nous prévoyons d'avoir des progressions et une évolution.

Pour les enfants de maternelle, les activités seront mises en place par les animatrices et les ATSEM autour d'activités d'éveil : éveil corporel, éveil artistique, éveil à l'expression...

Vous pourrez retrouver, via le site internet du Foyer, différentes informations ou articles retraçant les moments forts.

Quelles sont les activités qui seront proposées ?

L'équipe d'animation proposera pour chaque période plusieurs activités dans des domaines qui nous paraissent importants pour les apprentissages et le développement de l'enfant :

- Le pôle projet
- Activités de découvertes scientifiques et techniques.
- Activités physiques et sportives
- Activités manuelles et artistiques
- Activités culturelles



Nous proposerons également des activités libres ou calmes pour ne pas trop surcharger la journée des enfants qui souhaiteraient souffler un peu ou même ne rien faire.

Comment s'effectueront les transferts de responsabilités entre l'école, le Foyer et les parents ?

Dès 16h10, tous les enfants seront pris en charge auprès des enseignants par les Atsem et les animateurs pour un départ prévu en car à 16h15, arrivée prévue au foyer laïque de St Marc à 16h40. Les autres pourront être récupérés auprès des enseignants à l'école.

Dès 16h45, les enfants inscrits en TAP seront pris en charge et orientés vers les différents lieux d'activités au foyer, ou au Gymnase de Kerisbian par les Atsem et animateurs du foyer. Une petite collation leur sera proposée.

A la fin des temps d'activité, à 17h30, vous pourrez récupérer votre enfant au foyer. Aucune récupération ne sera possible avant l'heure.

Les enfants inscrits en périscolaire du soir seront pris en charge par les animateurs dédiés aux élémentaires, et aux maternels dans les lieux d'accueil du foyer Laïque de St Marc.

Comment cela se passe pour les mercredis midi ?

Pour les enfants d'élémentaire (cp au Cm2) :

S'il n'est pas inscrit au Centre, vous pouvez récupérer votre enfant à l'arrivée du car jusqu'à 12h30, ou à l'école auprès de l'enseignante à 12h.

S'il est inscrit au Centre de loisirs du Foyer il sera pris en charge par un animateur. La restauration aura lieu à l'école Jacques Kerhoas. Puis l'après-midi, se déroulera au Foyer Laïque de Saint Marc (12 rue du Docteur Floch)

Pour les enfants de maternelle (Ps à la GS)

S'il n'est pas inscrit au Centre, vous devrez récupérer votre enfant à l'arrivée du car du car jusqu'à 12h30 au Foyer Laïque de Saint Marc, ou à l'école auprès de l'enseignante à 12h.

S'il est inscrit au Centre de loisirs du Foyer ils seront pris en charge sur l'école Jacques Kerhoas tout l'après-midi. **(Les inscriptions ne se feront qu'à l'accueil du foyer laïque)**

Le Centre des Loisirs du mercredi



Notre centre de loisirs contribue à l'éducation de l'enfant en développant une action complémentaire de celle de la famille et de celle de l'école poursuivant, à la fois une fonction sociale et une fonction éducative et culturelle.

Le centre de loisirs éducatif du Foyer Laïque de St Marc fait peau neuve pour la saison 2024-2025.

Nous relançons une organisation plus centrée sur les envies des enfants, leurs désirs, leurs attentes mais aussi sur des activités spécifiques en fonction des périodes et de leur âge, notre Centre se doit d'être un espace de loisirs et de projets. Cela permettra aux enfants de participer à des niveaux d'implications différents dans des projets collectifs ou individuels. Des projets culturels, sportifs, manuels, d'expression leurs seront proposés ainsi que des espaces permanents autour des arts plastiques, des jeux de société ou de la lecture seront à leur disposition. Parce qu'il nous semble important de permettre aux enfants de découvrir leur ville, leur quartier mais aussi pour leur permettre une ouverture sur le monde, l'équipe pourra leur proposer la participation à des événements, d'aller voir une exposition ou bien de participer à un grand jeu. Au cours de l'année les enfants pourront participer à des ateliers nature, bricolage ou bien encore cuisine.

Le temps après le goûter sera consacré à des jeux collectifs ou des projets.

Pour les 3-5 ans	de PS à GS	Les p'tits loups à l'appartement Jacques kerhoas
Pour les 6-8 ans	Les CP au CE2	Les apaches au Foyer
Pour les + de 8 ans	à partir du CM1	Les mohicans au Foyer

Les modalités d'accès :

Nous proposons plusieurs modalités d'accès quelque soient les périodes de fonctionnement, le Centre ne fonctionnera que les mercredis après midi.

- ✓ Accueil à la demi-journée avec repas : de 12h00 à 18h30, prise en charge des enfants à l'école.
- ✓ Accueil à la demi-journée de 13h30 à 18h30 pour l'après-midi.

A partir de septembre prochain, plusieurs modes de fréquentation possibles

- La pratique d'une activité régulière tout au long de l'année qu'elle soit sportive ou artistique. Les enfants sont amenés et récupérés par leur entourage.
- La participation au centre de loisirs pour l'après-midi. Les enfants sont pris en charge à l'école par les animateurs. Ils participent tout au long de l'après-midi aux diverses activités proposées et suivent le programme d'animation bimestriel établi par l'équipe d'animation.

Ils peuvent être également inscrit sur une activité régulière à l'année. Dans ce cas-là, ils seront ainsi accompagnés par les animateurs à leur activité lorsqu'elle est à l'extérieur des locaux du Foyer (gymnase).

Les jours de sortie du centre de loisirs, ils pourront poursuivre leur activité régulière et une proposition d'activités avec des espaces aménagés (jeux de société, coin lecture, lego, dessin) sera faite et mise en œuvre par les animateurs.

Plusieurs activités régulières seront proposées : sportives ou culturelles au Foyer (en parallèle du centre de Loisirs)

- Arts plastiques du CP au CE2 de 13h45 à 15h
- Arts plastiques du CM1 au CM2 de 15h15 à 16h30
- Multisport de la GS au CP au gymnase de Kerisbian de 15h15 à 16h15
- Multisport du CE1 au CM2 au gymnase de Kerisbian de 13h45 à 15h
- Danse Modern Jazz Africaine du CP au CM2 de 16h30 à 17h30
- Badminton du CM1 à la 5^{ème} au gymnase de Kerisbian de 16h30 à 17h30
- Chorale du CP au CM2 de 17h45 à 19h
- Basket du CP au CM2 de 17h45 à 19h au Gymnase de Kerisbian
- Activité Nautique du CM2 à la 3^{ème} de 13h30 à 17h au centre nautique

La périodicité d'inscription => le bimestre

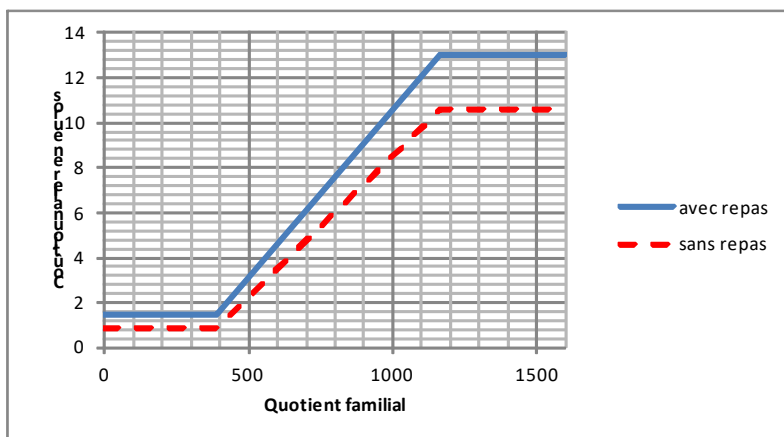
Pour mieux prendre en compte les contraintes des familles, nous proposons **une inscription de vacances à vacances, c'est à dire une inscription au bimestre. Pensez donc à renouveler votre inscription avant chaque période de vacances.** Si votre besoin d'accueil est régulier sur l'année, nous pouvons aussi inscrire votre enfant pour toute ou partie de l'année.

En cas de fréquentation irrégulière, vous pouvez inscrire votre enfant au plus tard le vendredi de la semaine précédente en prévenant à l'accueil avant 17h00. Vous pouvez aussi gérer vos inscriptions via notre portail famille Connecthys.

Pour connaître le montant de votre participation, il suffit de multiplier le nombre de mercredi par mois par votre code tarif. **Appliquer une majoration de 10 % pour les fréquentations non régulières.**

La facturation se fera en fin de mois. Si passé le délai de prévenance du vendredi votre enfant inscrit est absent vous serez facturé, **sauf sur présentation d'un certificat médical (sous 7 jours).**

Les adhérents du Foyer ont toujours la possibilité d'inscrire leur enfant pour une fréquentation exceptionnelle, 3 fois dans le trimestre.



Un simulateur est disponible en ligne sur le site du Foyer et permet à chaque famille de connaître le montant de ses participations en fonction de son quotient familial.

Facturation et règlement

A chaque fin de mois vous recevrez une facture par mail (ou par papier si vous n'avez pas accès au mail). Cette facture comprendra vos fréquentations à la halte d'accueil et au centre des loisirs, à vous de la contrôler.

Pour le règlement nous vous incitons à le rendre plus facile avec le prélèvement automatique. Un formulaire de mandat de prélèvement sera à remplir pour toute nouvelle inscription. Le prélèvement interviendra entre le 5 et le 10 du mois. Il vous est également possible de régler à l'accueil du Foyer par carte, chèque, CESU, ANCV ou en espèces.

(Concernant les règlements en CESU et ANCV des frais de 2% du montant réglé vous seront demandés)

L'adhésion et la cotisation année 2023 – 2024

QF CAF	Code tarif du Foyer	Adhésion	Cotisation	TOTAL
QF > 1168	A	20 €	60 €	80 €
949 < QF < 1167	B		49 €	69 €
729 < QF < 948	C		38 €	58 €
509 < QF < 728	D		27 €	47 €
397 < QF < 508	E		16 €	36 €
< 396	F		0 €	20 €

L'équipe du Foyer

